



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 avril 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90008**.

Cette demande, déposée par le futur propriétaire du lot 6 539 241, situé au 33, rue Donovan, dans la zone H-24, vise la construction d'un garage attaché avec des murs d'une hauteur dérogatoire. L'article 7.11 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la hauteur maximale des murs d'un garage attaché est de 3,5 mètres. L'élément dérogatoire est donc le garage attaché projeté qui possèderai des murs d'une hauteur de 4,15 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 avril 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE MARS 2024



Greffière,
Mélanie Poirier